

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 27 mai 2024

Délibération n° CP-2024-3340

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Préservation et valorisation de la trame verte - Attribution de subventions aux structures œuvrant à des actions de préservation et de valorisation des milieux et des espèces - Année 2024

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

Rapporteur : Monsieur Pierre Athanaze

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : mardi 7 mai 2024

Secrétaire élu(e) : Monsieur Richard Marion

Présents : M. B. Artigny, M. P. Athanaze, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blanchard, Mme L. Boffet, Mme C. Brossaud, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, M. J. Camus, Mme S. Chadier, M. P. Charmot, M. P. Cochet, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. J-L. Da Passano, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme H. Duvivier, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, Mme H. Geoffroy, M. M. Grivel, Mme A. Gersperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, M. J-M. Longueval, M. R. Marion, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, M. J-C. Ray, Mme S. Runel, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

Absents excusés : Mme F. Asti-Lapperrière (pouvoir à Mme R-F. Fournillon), Mme F. Benahmed (pouvoir à M. B. Badouard), M. G. Gascon (pouvoir à Mme D. Corsale), M. C. Geourjon (pouvoir à Mme N. Frier), M. L. Lassagne (pouvoir à Mme D. Nachury), Mme M. Picot (pouvoir à Mme C. Panassier).

Commission permanente du 27 mai 2024**Délibération n° CP-2024-3340**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Préservation et valorisation de la trame verte - Attribution de subventions aux structures œuvrant à des actions de préservation et de valorisation des milieux et des espèces - Année 2024

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

La Commission permanente,

Vu le rapport du 3 mai 2024, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

L'opération trame verte et bleue et corridors écologiques à restaurer fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements 2021-2026, votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

I - Contexte

La Métropole met en œuvre une politique de protection et de gestion de la nature énoncée par le plan nature approuvé par délibération du Conseil n° 2021-0599 du 21 juin 2021.

Cette politique comprend un ensemble d'actions mises en œuvre dans le cadre de partenariats avec des communes et des structures œuvrant pour la connaissance et la préservation de la nature.

Dans ce cadre, il est proposé à la Commission permanente d'approuver le versement de subventions aux structures suivantes (huit associations et un syndicat mixte) pour l'année 2024 :

- le syndicat mixte du Conservatoire botanique national du Massif central (CBNMC),
- l'association Horizon d'ailes,
- l'association apicole vaudaise (ASSAPI),
- l'association l'Hirondelle, centre de soins pour les animaux sauvages,
- la Ligue de protection des oiseaux (LPO) Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA),
- la fédération France nature environnement (FNE), délégation du Rhône et de la Métropole,
- la Fédération départementale du Rhône et de la Métropole pour la pêche et la protection du milieu aquatique (FDPPMA 69),
- l'association Arthropologia,
- l'association Des espèces parmi Lyon (DEPL).

II - Objectifs

En 2023, le budget pour les actions de protection, de connaissance et de valorisation de la biodiversité et du patrimoine naturel était de 291 492 € en fonctionnement et de 72 180 € en investissement. Le budget de fonctionnement proposé pour 2024 est 274 957 €. Aucune subvention d'investissement n'est prévue.

Pour accroître la lisibilité des partenariats au sein de la Métropole, plusieurs conventions (LPO AuRA, FNE et Arthropologia) rassemblent les projets mutualisés entre plusieurs directions de la Métropole et les partenaires. La présente délibération et chaque convention concernée précisent les engagements de chacun.

Les données produites dans le cadre des programmes d'actions financés par la Métropole sont transmises par les structures et alimentent le centre de ressources pour la biodiversité de la Métropole.

1° - Le CBNMC

Le CBNMC, syndicat mixte, prévoit en 2024 de poursuivre ses missions de conseil, d'appui et de contrôle scientifique auprès de la Métropole, d'améliorer la connaissance de la flore et des espaces naturels du territoire, de poursuivre l'élaboration des plans d'actions d'espèces/milieus remarquables et de participer à l'animation d'un réseau d'observateurs de la flore locale.

Il est également prévu de mettre en valeur, cette année, le patrimoine floristique du territoire métropolitain pour sensibiliser le grand public aux principaux facteurs de sa raréfaction et éviter sa disparition.

Le plan de financement des actions prévues au titre de l'année 2024 est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
observatoire de la flore vasculaire et des végétations de la Métropole	9 185	Métropole	32 532
mise en œuvre du plan d'actions Centaurée de Lyon	11 060	autofinancement	8 133
préconisations de gestion et/ou prises de contact pour la conservation d'habitats et d'espèces prioritaires	3 660		
suiti de la flore et des végétations sur les sites aménagés du projet Rives de Saône	4 310		
accompagnement pour l'utilisation de la flore d'origine locale, la gestion des espèces exotiques envahissantes et la promotion de pratiques agricoles extensives	3 010		
organisation de la rencontre annuelle du réseau des observateurs	2 440		
animation d'un réseau d'observateurs des espèces remarquables	3 420		
valorisation du patrimoine floristique de la métropole	3 580		
Total	40 665		

Pour mémoire, en 2023, la participation de la Métropole était de 63 066 € en raison de l'organisation des 4^{èmes} rencontres végétales qui se sont tenues les 10 et 11 avril 2024 sur son territoire. Il est proposé, pour 2024, l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 32 532 €.

2° - L'association Horizon d'Ailes

Horizon d'Ailes est une association créée en 2018 et investie dans l'accompagnement de communes et de collectifs citoyens pour reconquérir la nature en ville. L'association a sollicité la Métropole pour développer, avec les habitants, un projet visant à favoriser la présence de hérissons à l'échelle d'un quartier ou d'une résidence collective. Elle poursuivra également ses actions de diffusion de la connaissance sur la biodiversité urbaine, d'accompagnement des communes engagées dans une démarche d'analyse locale de la biodiversité et la mise en œuvre d'actions concrètes sur leur territoire en mobilisant les acteurs du territoire (communes, entreprises, écoles, collèges, etc.).

Le plan de financement des actions prévues au titre de l'année 2024 est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
mise en œuvre du projet hérisson, diffusion de connaissances sur la biodiversité urbaine, accompagnement des acteurs du territoire sur des actions en faveur de la nature	56 000	Métropole	15 000
		dons et cotisations	1 000
		autofinancement	40 000
Total	56 000	Total	56 000

Pour mémoire, en 2023, la participation de la Métropole était de 10 000 €. Il est proposé, pour 2024, l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 €.

3° - L'ASSAPI

L'ASSAPI a été créée en 2012. Elle a développé un rucher sur le territoire de la commune de Vaulx-en-Velin et souhaite favoriser le maintien de la biodiversité et de la pollinisation par le soutien à la végétalisation et des actions de sensibilisation des habitants.

L'association souhaite poursuivre, en 2024, son action lancée en 2022 et soutenue par la Métropole pour développer la végétalisation de lieux publics urbains, de sites de proximité abandonnés ou peu entretenus et d'espaces privés mal ou peu entretenus, notamment sur les territoires des communes de Vaulx-en-Velin et Saint-Priest. Des actions de communication auprès du public complètent le dispositif.

Le plan de financement des actions prévues au titre de l'année 2024 est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
projet verdissons nos villes et leurs espaces perdus	2 590	Métropole	2 000
		autres financeurs (associations partenaires, partenaires privés)	590
Total fonctionnement	2 590	Total fonctionnement	2 590

Pour mémoire, la participation de la Métropole était de 1 400 € en 2022. Il est proposé, pour 2024, l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 000 €.

4° - L'association l'Hirondelle, centre de soins pour les animaux sauvages

En 2018, le centre de soins pour oiseaux sauvages du lyonnais a fusionné avec le centre de soins de la Drôme et de l'Ardèche devenant l'Hirondelle, centre de soins pour animaux sauvages. L'Hirondelle est une association loi 1901 dont les missions sont les suivantes :

- soins à la faune sauvage,
- suivi sanitaire des populations d'animaux sauvages,
- sensibilisation du public à la protection de la faune sauvage,
- participation au maintien de la biodiversité par la richesse des espèces soignées,
- réalisation de formations à des professionnels en contact avec la faune sauvage.

Ce centre recueille, sur un site principal basé à Saint-Forgeux, sur un autre site à Crest (Drôme) et un point d'accueil à Dardilly, des oiseaux et mammifères sauvages sur un périmètre couvrant les territoires de la Métropole, du Rhône, de la Loire, de la Drôme et de l'Ardèche. En 2023, le centre a accueilli et soigné plus de 6 000 animaux dont près de 40 % proviennent du territoire métropolitain. L'association fonctionne grâce à la mobilisation importante d'un réseau de bénévoles et une équipe salariée de près de 10 équivalents temps plein.

Pour 2024, la structure souhaite poursuivre sa mission principale de soins aux animaux sauvages blessés apportés essentiellement par des particuliers et assurer leur réintégration dans leur milieu naturel.

Le plan de financement des actions prévues au titre de l'année 2024 est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
dépenses liées au recueil et au soin des animaux blessés	852 405	Métropole	7 000
		autres financeurs (subventions publiques et privées)	306 253
		dons, adhésions	406 500
		autres recettes	132 652
Total	852 405	Total	852 405

Il est proposé, pour 2024, l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 7 000 € sur un budget global de 852 405 € (hors impôt et taxe). Pour mémoire, en 2023, la participation de la Métropole était aussi de 7 000 € en fonctionnement.

5° - La LPO AuRA

La LPO AuRA dispose d'une délégation départementale qui intervient fréquemment sur le territoire métropolitain *via* des actions de protection et de suivi des populations d'oiseaux et autres vertébrés (amphibiens, reptiles et chauves-souris notamment), des actions d'éducation et d'information auprès des scolaires et du grand public.

Parmi les actions remarquables pour 2024, figurent une nouvelle action de suivi des couples de faucons pèlerins, un rapace inféodé aux zones urbaines de la Métropole, et l'amplification de la prospection des colonies de noctules, une espèce rare de chauve-souris présente dans les zones boisées urbaines.

Le plan de financement des actions prévues au titre de l'année 2024 est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
suivi de l'avifaune de la Métropole par le suivi temporel des oiseaux communs	6 300	Métropole	31 650
actualisation des connaissances, inventaires participatifs et propositions d'actions en faveur des populations d'Alyte sur Poleymieux-au-Mont-d'Or	8 400	autofinancement	7 650
actualisation de la connaissance des populations de reptiles de la Métropole (communes d'Écully et Charbonnières-les-Bains)	7 200		
suivi et protection des colonies de noctules (chauve-souris)	8 550		
coordination et appui au suivi des couples de faucons pèlerins sur la Métropole	4 350		
réalisation de synthèses naturalistes	4 500		
<i>sous-total</i>	<i>39 300</i>	<i>sous-total</i>	<i>39 300</i>
actions de suivi dans les parcs et jardins			
évaluation et propositions d'amélioration des mesures en faveur des amphibiens du parc de Lacroix-Laval	3 600	Métropole	14 700

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
recherche de cavités arboricoles de la forêt du parc de Lacroix-Laval	6 600	autofinancement	3 900
évaluation et propositions d'amélioration des mesures en faveur des amphibiens du parc de Parilly	4 200		
suivi et prise en compte de la population de hiboux moyen-duc du parc de Parilly	4 200		
<i>sous-total</i>	<i>18 600</i>	<i>sous-total</i>	<i>18 600</i>
Total	57 900	Total	57 900

Pour mémoire, en 2023, la participation de la Métropole était de 43 420 €. Il est proposé, pour 2024, l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 46 350 €.

6° - La FNE Rhône

L'association poursuit ses actions visant à préserver et à améliorer la connaissance globale d'espèces présentes dans les espaces naturels métropolitains. Elle mène, avec son réseau de bénévoles, un ensemble d'actions de suivi de la faune et de la flore et réalise des inventaires permettant de connaître la répartition des populations, leurs évolutions et de proposer des mesures de conservation et de protection. En 2024, la FNE poursuit et amplifie, notamment, la gestion écologique d'une sélection de bassins d'eaux pluviales et son travail de prospection sur le blaireau engagé en 2023.

Le plan de financement des actions prévues au titre de l'année 2024 est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
actions de suivi sur les projets nature et biodiversité			
Porte des Alpes, prospection <i>sympetrum</i> déprimé (libellule)	7 800	Métropole	37 500
médiation faune sauvage	13 200	autofinancement	13 200
prospection blaireau sur la Métropole	29 700		
<i>sous-total</i>	<i>50 700</i>	<i>sous-total</i>	<i>50 700</i>
actions de suivi liées à l'eau			
insertion de la trame bassins d'eaux pluviales au sein des corridors métropolitains - phase 2	5 100	Métropole	16 800
bassins d'eaux pluviales : réalisation de fiches opérationnelles pour leur gestion écologique	13 800	autofinancement	2 100
<i>sous-total</i>	<i>18 900</i>	<i>sous-total</i>	<i>18 900</i>
actions de suivi au sein des parcs et jardins			
suivi des nichoirs à chauves-souris du domaine de Lacroix-Laval	2 100	Métropole	6 000

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
prospection supports pour installation de nichoirs à chauves-souris au parc de Parilly	2 400		
accompagnement des schémas directeurs des parcs	1 500		
<i>sous-total</i>	<i>6 000</i>	<i>sous-total</i>	<i>6 000</i>
Total	75 600	Total	75 600

Pour mémoire, en 2023, la participation de la Métropole était de 46 200 €. Il est proposé, pour 2024, l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 60 300 €.

7° - La FDPPMA 69

La FDPPMA 69 exerce une mission principale de coordination, à l'échelle du département du Rhône et de la Métropole, du travail mené par les responsables et adhérents de chaque association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques dans le domaine de la préservation des habitats piscicoles naturels, de la réhabilitation des milieux aquatiques dégradés, de la sensibilisation des citoyens et de leurs représentants aux enjeux liés à la protection des écosystèmes aquatiques.

Conformément à ses statuts, la FDPPMA 69 partage des objectifs communs avec la Métropole et met en œuvre des actions en faveur de la connaissance, de la protection et de la gestion du patrimoine naturel.

Le plan de financement des actions prévues au titre de l'année 2024 est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
suivi piscicole du Rhône et de la Saône par échantillonnage ponctuel d'abondance	15 700	Métropole	9 900
évaluation biologique des travaux de reconnexion du plan d'eau de Chamalan à la Saône par comptage visuel en plongée	4 000	Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse	21 056
diagnostic des hauts-fonds de l'île du Rontand et du platis du pont Bocuse à Albigny-sur-Saône et Caluire-et-Cuire	11 600	autofinancement	17 344
appui technique aux services de la Métropole et des gestionnaires de territoire	6 000		
actions de communication	11 000		
Total	48 300	Total	48 300

Pour mémoire, en 2023, la participation de la Métropole était de 7 500 €. Il est proposé, pour 2024, l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 9 900 €.

8° - L'association Arthropologia

Arthropologia est une association loi 1901 basée à La Tour-de-Salvagny au sein de l'écocentre qu'elle contribue à développer, notamment à travers ses jardins (2,5 ha). Elle a pour objet l'étude, l'information et la protection de la nature. L'association Arthropologia intervient sur les arthropodes, essentiellement les insectes, mais également sur les plantes avec, tout naturellement, les relations plantes-insectes. L'association Arthropologia traite également d'autres domaines naturalistes comme les amphibiens et les reptiles, les milieux naturels, urbains, etc.

Depuis 2021, l'association Arthropologia participe à la mise en œuvre d'un programme d'actions métropolitain en faveur des pollinisateurs et propose d'accompagner les collectivités et les citoyens pour réaliser des états des lieux de leurs espaces de vie et définir les préconisations de gestion favorables aux pollinisateurs et à la biodiversité. L'association accompagne aussi les parcs de Parilly et de Lacroix-Laval sur la prise en compte des enjeux biodiversité.

Le plan de financement des actions prévues au titre de l'année 2024 est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
actions de suivi de projets nature et biodiversité			
définition de la liste rouge régionale des abeilles	21 625	Métropole	68 750
Solubiod - <i>living-lab</i> Anthares	21 875	autofinancement	15 625
actions en synergie avec le plan pollinisateurs	11 250	autres financement (fonds vert)	6 000
soutien à la mission pollinis'Actions	21 875		
suivi du plan de gestion Ecocentre	13 750		
<i>sous-total</i>	<i>90 375</i>	<i>sous-total</i>	<i>90 375</i>
actions de suivi dans les parcs et jardins			
actions nourrissant le schéma directeur des parcs de Parilly et de Lacroix-Laval et médiation faune sauvage	3 125	Métropole	3 125
<i>sous-total</i>	<i>3 125</i>	<i>sous-total</i>	<i>3 125</i>
Total fonctionnement	93 500	Total fonctionnement	93 500

Pour mémoire, en 2023, la participation de la Métropole était de 65 000 € en fonctionnement et de 42 000 € en investissement. Il est proposé, pour 2024, l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 71 875 €.

9° - L'association DEPL

L'association exerce des actions de sensibilisation pour impliquer les citoyens et d'accompagnement des initiatives locales pour préserver la biodiversité en milieu urbain. En parallèle, l'association réalise des expertises naturalistes, propose des solutions de gestion adaptées et innove dans la réhabilitation des habitats naturels en ville.

Depuis 2022, l'association mène des actions en faveur de la faune saproxylique (décomposant le bois mort) sur des espaces privés et publics et souhaite poursuivre son action en 2024, notamment sur le volet connaissance et sensibilisation des gestionnaires publics à cet enjeu.

Le plan de financement des actions biodiversité prévues au titre de l'année 2024 est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
le bois mort, source de vie	41 000	Métropole	30 000
		Ville de Lyon	8 000
		autofinancement	3 000
Total fonctionnement	41 000	Total fonctionnement	41 000

Pour mémoire, en 2023, la participation de la Métropole était de 15 000 € en fonctionnement et de 30 180 € en investissement. Il est proposé, pour 2024, l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution, pour l'année 2024, de subventions de fonctionnement pour un montant total de 274 957 €, dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique de préservation et de valorisation des milieux naturels et des espèces, répartis comme suit :

- 32 532 € au profit du CBNMC,
- 15 000 € au profit de l'association Horizon d'ailes,
- 2 000 € au profit de de l'association ASSAPI,
- 7 000 € au profit de l'association l'Hirondelle, centre de soins pour les animaux sauvages,
- 46 350 € au profit de la LPO AuRA,
- 60 300 € au profit de la FNE Rhône et Métropole,
- 9 900 € au profit de la FDPPMA 69,
- 71 875 € au profit de l'association Arthropologia,
- 30 000 € au profit de l'association DEPL,

b) - les conventions à passer entre la Métropole, le CBNMC, l'association Horizon d'ailes, ASSAPI, la LPO AuRA, la FNE Rhône, la FDPPMA 69, les associations Arthropologia et DEPL définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 274 957 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2024 et suivants - chapitre 65, répartis selon l'échéancier suivant :

- 224 432 € sur l'opération n° 0P27O2005 :

- . 135 000 € en 2024,
- . 89 432 € en 2025 ;

- 23 825 € sur l'opération n° 0P27O3131 ;

- 26 700 € sur l'opération n° 0P21O5423.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 28 mai 2024

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240527-321949-DE-1-1 Date de télétransmission : 28 mai 2024 Date de réception préfecture : 28 mai 2024
